

| |
|---|
| <p style="text-align: center;">Comité de Pilotage Local NATURA 2000 du site des Coteaux de Lizet et de l'Osse à Montesquiou du 30 Janvier 2014</p> |
|---|

Compte –Rendu

Le comité de pilotage local chargé du suivi de la mise en œuvre du Document d'objectifs NATURA 2000 du site des Coteaux de Lizet et de l'Osse s'est réuni le 30 janvier 2014 à 9h45, à la salle des fêtes de Saint Arailles, sous la présidence de Bernard LASPORTES, maire de Saint Arailles.

Présents :

- Melle AUBIGNAT Magali, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
- M. BELLAT Hervé, président de l'Association Botanique Gersoise
- Melle BELVEZE Aurélie, chargée de mission NATURA 2000, ADASEA 32
- M. BERNADICOU Nicolas, service environnement du Conseil Général
- M. DUPOUY Jean-Luc, représentant la mairie de Montesquiou
- M. GAILLARD Éric, Pays d'Armagnac
- Mme GIBBS Chantal, association Astarac Vivant
- M. KARIMJOY Sylvain, technicien de rivière du syndicat « Osse, Guiroue, Auzoue »
- M. LANS Michel, Direction Départementale des Territoires
- M. LASPORTES Bernard Maire de Saint Arailles, Président du Comité de pilotage
- Melle LEMOUZY Claire, chargée de mission NATURA 2000, ADASEA 32
- Melle LEPRUN Sandrine, CPIE Pays Gersois
- M. NONON Florent, Centre Régional de Propriété Forestière, antenne du Gers
- Melle TAUZIN Nicolas, Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Gers
- Mme THIBAUD Anne-Marie, Syndicat des Forestiers Privés du Gers
- Mme SETH Susan, conseillère municipale de Saint Arailles

Excusés :

- Melle BAREILLE Sophie, Conservatoire des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées
- Messieurs DOUETTE Michaël et FILY Marc, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- M. FRANKLIN Lionel, Société de Pêche de Montesquiou
- Mme MITTERRAN Elisabeth, Conseillère Régionale et Co-Présidente du Pays d'Armagnac
- M. PERRUSSAN Robert, Conseiller Général et Maire de Montesquiou
- M. SAINRAPT Claude, Co-Président du Pays d'Armagnac

Bernard LASPORTES, maire de Saint Arailles et Président du Comité de Pilotage Local, accueille les participants et remercie l'ADASEA 32 et le CPIE pour le travail effectué sur le site ainsi que la DDT. Il en profite pour souhaiter une bonne année à tous.

Bernard LASPORTES expose l'ordre du jour :

1. Bilans 2013
 - Contrats de gestion et Chartes NATURA 2000
 - Formations
 - Actions de communication : scolaires, grand public ...
2. Perspectives
3. Questions diverses

Puis il cède la parole aux intervenantes (Claire LEMOUZY et Aurélie BELVEZE de l'ADASEA 32, Sandrine LEPRUN du CPIE) qui développent les différents points à l'aide des diaporamas annexés au présent compte-rendu. Les observations faites par les membres du comité sont rendues ci-après.

A. BILAN DES ACTIVITES 2013

Marjolaine TAUZIN demande en quoi consiste la concertation avec la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG).

Claire LEMOUZY répond que la concertation a porté sur le choix des plantations en rive droite du côté du site Natura 2000. Il était également prévu la mise en place de panneaux et le suivi de l'évolution des habitats de pelouses et du toxostome qui n'ont pas été réalisés. Il existe un arrêté préfectoral départemental qui précisait ces engagements. L'application de cet arrêté est de la compétence de l'Etat. On peut constater que depuis quelques années la CACG, membre du comité de pilotage local, n'y participe plus.

Claire LEMOUZY précise que le site du Lizet a le plus fort taux d'engagement en charte du Gers voire de Midi-Pyrénées.

Aurélie BELVEZE rappelle que les premières Chartes vont arriver à échéance en 2014. La question de leur renouvellement est posée.

Jean-Luc DUPOUY indique que l'animation sur le temps périscolaire réalisée par le CPIE Pays Gersois se passe bien et va redémarrer au printemps.

Bernard LASPORTES salue l'intervention de Sandrine LEPRUN à l'émission « Grand Sud » diffusée sur France 3.

Sandrine LEPRUN explique que le Comité Départemental du Tourisme et des Loisirs a profité de cette émission pour valoriser ce territoire. Le temps de tournage a été très long comparé à la durée de la séquence diffusée, plutôt courte.

Sandrine LEPRUN rappelle que, concernant le guide de communication, le stock de « fiches rando » est presque épuisé (il reste environ une dizaine de chaque fiche : lac du Lizet, Montesquiou, le PR de Saint Arailles). Il faudra solliciter les offices de tourisme pour en financer la ré-édition.

Bernard LASPORTES souhaite savoir comment vont participer les offices de tourisme.

Sandrine LEPRUN répond que sur Mirande c'est la communauté de communes qui peut intervenir pour financer. C'est à chaque office de tourisme de s'organiser sachant que les fiches sont vendues au prix de 2 €. Un travail de re-numérisation des cartes sans le fond IGN est en cours.

Éric GAILLARD indique que le Pays d'Armagnac peut être sollicité pour les sentiers le concernant. Pour le Pays d'Auch, les thématiques ne sont pas forcément les mêmes.

B. PREVISIONS 2014 ET NOUVELLE PERIODE 2015-2020

Michel LANS précise qu'à partir de février - moment où sera connu le montant disponible - il faudra élaborer le calibrage du marché annuel à procédure adaptée.

Au niveau départemental, 2 sites sont portés directement par des collectivités, qui font appel ou non à des prestataires sur marché public ; 3 sites sont directement portés par l'État côté Gers et 1 côté Landes, qui sont confiés à des opérateurs techniques sur marché public.

Bernard LASPORTES demande quels ont été les candidats à ce marché de l'animation des sites Natura 2000. Michel LANS répond qu'en 2012 deux structures s'étaient positionnées alors qu'en 2013 il n'y a eu qu'un candidat, l'ADASEA. Le fonctionnement en tranche annuelle n'intéresse pas les organismes hors département. Les bureaux d'études candidatent de préférence dans le cadre de conventions pluri-annuelles.

Claire LEMOUZY précise que l'ADASEA 32 et le CPIE font une réponse commune alliant ainsi les volets contractualisation et valorisation.

Jean-Luc DUPOUY soulève le problème de la date d'attribution des marchés en avril alors que la contractualisation des MAE débute à cette même période. Le marché peut être attribué à un autre prestataire avec un travail préalable perdu.

Michel LANS explique qu'il faut tenir compte des différentes contraintes de date avec un budget connu en février, les délais de procédure liés au code des marchés publics et la période de contractualisation des MAE liée à la PAC. Les différents intervenants font de leur mieux et se placent dans une perspective de continuité.

Bernard LASPORTES indique que la compétence peut-être un point fort par rapport à tout autre prestataire.

Michel LANS explique qu'il existe plusieurs critères de choix - la compétence et le prix - avec un système de pondération défini lors de la consultation par l'État avec des procédures communes. En quelque sorte le meilleur « rapport qualité/prix ».

Jean-Luc DUPOUY souhaite savoir s'il y a des représentants du site qui interviennent dans le choix. Michel LANS répond que ce n'est pas prévu.

Pour 2014, Michel LANS précise que le niveau de financement de l'animation devrait être dans la continuité. Il va y avoir un important travail d'anticipation des contrats 2015.

Claire LEMOUZY précise qu'à l'heure actuelle ce sera difficile car on ne connaît pas encore le détail de la nouvelle procédure pour 2015-2020.

Bernard LASPORTES demande des précisions sur la limitation de la souscription pendant 2 ans. Claire LEMOUZY explique que, d'après les documents de cadrage du FEADER produits par le ministère de l'agriculture, la contractualisation serait limitée à 2 campagnes d'engagement contrairement l'heure actuelle où les agriculteurs peuvent s'engager au fil du temps.

Jean-Luc DUPOUY se questionne sur la place de l'agro-foresterie qui est à cheval entre l'Agriculture et l'Environnement. Claire LEMOUZY répond qu'il existe des propositions en ce sens dans le projet FEADER mais qu'elles ne sont pas encore officiellement validées.

C. BULLETIN D'INFORMATION

Une maquette est présentée et un appel à propositions est lancé :

- Florent NONON propose un zoom sur les chemins de petites randonnées.
- Sandrine LEPRUN suggère une présentation de la sofie.
- Sylvain KARIMJOY indique que des travaux sur la ripisylve viennent de se terminer et que le bulletin d'information peut être l'occasion d'en parler.

Éric GAILLARD apporte des précisions concernant le nouveau sentier labellisé « Grande Randonnée de Pays » centré sur le Pays d'Armagnac. Une pré-identification de l'itinéraire a été réalisée mais nécessite un complément. Le tracé devrait être stabilisé cet été : environ 300 km en 3 boucles autour d'Eauze. Des travaux devraient avoir lieu cette année pour un lancement officiel en 2014.

L'itinéraire initial oblige à mettre en place un pont sur l'Osse (en face de la chapelle de Brétous) pour assurer la traversée de la rivière. Ceci pose des questions sur la dimension de l'ouvrage et le travail réglementaire pour sa mise en place alors qu'il existe des passages sur d'autres sentiers PR. La question revient à la communauté de communes : faut-il réutiliser l'existant ou créer une nouvelle passerelle (entraînant des nouvelles conventions de passages) ? En terme de financement un budget de 200 000 € d'investissement est prévu sur les quatre communautés de communes dont 100 000 € pour la seule communauté de communes « Artagnan en Fezensac » (avec un taux de financement de 70 %).

Hervé BELLAT souligne qu'il ne faut pas oublier d'élargir la sensibilisation en dehors du périmètre Natura 2000, citant l'exemple des orchidées qui sont présentes hors du site et tout aussi sensibles.

D. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Jean-Luc DUPOUY demande où en est le projet de plantation sur les berges en bords de rivière. Sylvain KARIMJOY indique que des zones de plantation sont prévues. Un appel à candidature est lancé.

Claire LEMOUZY précise qu'il existe des mesures qui peuvent éventuellement financer ces actions. Il faudra suivre les évolutions de contrats avec la nouvelle programmation.

Nicolas BERNADICOU annonce que deux panneaux d'identification des Espaces Naturels Sensibles (ENS) vont être positionnés autour du lac du Lizet (un au niveau de la digue et un côté queue du lac).

Jean-Luc DUPOUY demande des précisions sur cette démarche.

Nicolas BERNADICOU explique qu'il s'agit d'un réseau de 47 sites répartis sur le département validé en décembre 2012 par l'Assemblée départementale. Des actions de gestion et de valorisation sont entreprises quand une collectivité est propriétaire, ou avec des privés. Cinq sites sont propriétés du Département. Cette année des panneaux d'identification seront installés. Au niveau du lac du Lizet, une partie appartient au Conseil Général.

Florent NONON demande quelle est la valeur réglementaire de ce dispositif.

Nicolas BERNADICOU répond qu'il s'agit d'un règlement départemental qui n'a pas de valeur spécifique.

Florent NONON souhaite savoir s'il existe une liste de tous les sites labellisés ENS

Nicolas BERNADICOU indique que la liste est disponible sur le site internet du Conseil Général ou alors en appelant le service Environnement.

Marjolaine TAUZIN regrette qu'il n'y ait pas une communication commune ENS et Natura 2000.

Hervé BELLAT demande si des passerelles existent entre les programmes qui sont différents mais ont le même objet de protection de l'Environnement.

Claire LEMOUZY rappelle le travail mené lors de la réflexion autour du plan de communication mené il y a quelques années. Des contenus sont disponibles.

Nicolas BERNADICOU mentionne les problèmes liés aux chartes graphiques : le Conseil Général a sa propre charte graphique pour ses panneaux ENS, qu'il est difficile de concilier avec les panneaux déjà réalisés dans le cadre de Natura 2000.

Sandrine LEPRUN demande comment sera matérialisée la zone ENS et les sentiers de petite randonnée sur le panneau. Nicolas BERNADICOU répond qu'une carte très simple va mentionner la zone du lac et des coteaux en ENS. Les sentiers de petite randonnée ne seront pas matérialisés.

Claire LEMOUZY demande s'il est envisageable de mettre un autre panneau à côté de celui du Conseil général, au Lizet ; Nicolas BERNADICOU n'y voit pas d'inconvénients, ils peuvent se compléter.

Bernard LASPORTES conclut le comité de pilotage locale en remerciant les participants de leur attention. Des problèmes de manque de relation ont été soulevés ce qui est dommage car ils brouillent le message. Mais le comité de pilotage local est justement un lieu d'échanges et de concertation.

L'ordre du jour étant épuisé, Bernard LASPORTES lève la séance à 11h30.